

Que des condamnés à la prison de Verviers

Nous vous l'annoncions fin du mois de novembre, une nouvelle prison sera construite à Verviers (à l'emplacement de l'ancienne) en vue d'une ouverture dans les nouveaux bâtiments pour 2020. La députée fédérale Kattrin Jadin (MR) qui a beaucoup travaillé sur le dossier avec le député PS André Frédéric, ne lâche pas l'affaire pour autant. Elle souhaiterait qu'une maison d'arrêt pour les prévenus soit maintenue, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La députée fédérale eupénoise Kattrin Jadin fait savoir qu'elle a questionné la semaine dernière, en Commission Justice de la Chambre, le Ministre Koen Geens sur la situation de la prison de Verviers. Le ministre lui a confirmé la suppression de la partie « maison d'arrêt » et une diminution des places au profit d'une meilleure hygiène de vie des détenus.

Une décision qui ne réjouit pas l'élue germanophone qui regrette la suppression de la maison d'arrêt au profit d'une maison de peines, pour les condamnés : « Je regrette, malgré tout, que la suppression de la maison d'arrêt au profit d'une maison de peines (pour les condamnés) ne tienne malheureusement pas compte de la proximité des juridictions d'instruction établies au Palais de justice de Verviers. Je compte, par conséquent, prendre contact avec les autorités sur place pour voir ce qu'il peut être fait ». Mais le ministre s'en explique en Commission : « Le nombre de places a été calculé en fonction de la capacité maximale que ce site peut offrir. Il est exact qu'elle était quelque peu plus élevée auparavant. Mais les normes ont évolué entretemps, ce qui fait que nous devons également prévoir plus de surface pour d'autres activités, pour le sport, pour des salles de cours, etc. ceci explique que la capacité maximale envisageable soit ramenée de 240 places . »

Sur la suppression de la maison d'arrêt (destinée aux personnes qui ne sont pas encore condamnées et qui sont en détention préventive), le ministre précise encore que « dès lors, à l'avenir, Verviers ne comportera encore qu'une maison de peines et pas de maison d'arrêt. Le choix pour une séparation claire des maisons de peines et des maisons d'arrêt est en effet logique. La surpopulation ne permet pas de la réaliser dans tous les cas, mais elle reste un objectif . »

Pour Me Pierre Henry, bâtonnier à Verviers, cette décision n'est pas une bonne nouvelle. « C'est effectivement très dommage parce qu'il y a pour l'instant deux juges d'instruction temps plein à Verviers et un à Eupen. Donc trois juges pour lesquels les prévenus vont être mis en détention préventive au mieux à Lantin. Pour les exercices des droits de la défense c'est également très dommage. Avant, on avait un mouchoir de poche à parcourir entre le palais et la prison, on pouvait vraiment interagir avec les instances judiciaires, demander des devoirs d'enquête supplémentaire, etc. Ici, au niveau administratif c'est beaucoup plus difficile et malheureusement ce sera définitif. »

Au barreau de Verviers on préférerait que l'on partage les 240 places disponibles de la prison pour que quelques unes au moins soient affectées aux détentions préventives. « Il supprime les 40 places que comportait la maison d'arrêt. On préférerait 40 places pour les préventives et autant de moins pour les peines puisqu'on va aussi vers un raccourcissement des peines. C'est au sein de la détention préventive que le rôle de l'avocat est le plus important et, malheureusement, on ne sait pas la gérer comme on le voudrait vu la difficulté d'accès à Lantin. Il faut organiser les choses différemment quand les prévenus sont plus loin. Il y a 1.000 raisons de maintenir ces places de manière locale », estime le bâtonnier.

L'audition des prévenus par les juges d'instruction de division, l'organisation des chambres du conseil, les visites des avocats aux prévenus... Autant de choses rendues plus compliquées par la distance et la difficulté d'accessibilité à Lantin.

Victoria Marche

Victoria Marche

Copyright © 2016 Sud Presse. Alle rechten voorbehouden